

Motion du Conseiller communal Robert Jenefsky pour l'enterrement du parking « Rive-Est »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

L'aménagement des rives du lac à Nyon a fait l'objet d'un débat public organisé par le Parti indépendant nyonnais et le journal "La Côte" en novembre 2014, au cours duquel la complexité de ce dossier s'est à nouveau confirmée, notamment en raison des éléments non maîtrisés par la Ville de Nyon. S'y ajoute le fait que l'aménagement de Rive ne figure pas dans les priorités actuelles de la Municipalité.

Néanmoins, les divers propos des intervenants laissaient supposer qu'il n'y ait pas d'obstacle juridique immédiat à l'enterrement du parking « Rive Est » car celui-ci ne touchant pas les rives elles-mêmes, n'est pas directement concerné par l'aménagement de celles-ci.

Avec l'enterrement du parking « Rive-Est » notre ville gagnerait une surface riveraine importante à ciel ouvert qu'elle pourrait rapidement mettre au profit de la population nyonnaise et de nos visiteurs, sans pourtant devoir sacrifier des places de parc pour voitures, qui restent nécessaires dans cette zone à vocation touristique. Je suis persuadé que la mise sous terre du parking « Rive-Est » est une solution optimale, quelque soit le futur aménagement définitif des rives du lac en cet endroit. Débarrassé des véhicules, cet espace important sera rendu à la population nyonnaise et dégagera une partie importante du bord du lac.

Autre avantage, l'enterrement du parking « Rive-Est » permettrait de supprimer le parking situé entre le restaurant « Ô Les Terrasses » et le débarcadère, au plus grand profit des promeneurs, et laissant la voie ouverte à de nouveaux aménagements et/ou activités, ainsi que la réfection du débarcadère lui-même, ce dernier n'étant plus adapté au nombre de passagers qui y transitent. Il pourrait, à titre d'exemple, être légèrement décalé vers le parking actuel et y inclure un espace plus adéquat pour Nyon Région Tourisme.

Quant à la surface située entre le bâtiment actuel de l'aviron et la pisciculture, elle pourrait être débarrassée des anciens WC publics, qui seraient logiquement enterrés avec le parking « Rive-Est », et ainsi offrir la possibilité de lancer un concours d'idées pour un aménagement digne de cet emplacement unique et merveilleux. Nous pouvons dès lors rêver d'une vraie place de fête, avec à terme un bâtiment simple, remplaçant avantageusement la tente qui y trône actuellement, une grande partie de l'année, au sud du bâtiment actuel de l'aviron.

Ce nouveau parking souterrain sera aussi une bonne solution pour la 2^e salle de l'Usine à gaz, car à ce jour aucune proposition n'a été faite pour faire face au besoin supplémentaire en places de parc découlant de cette nouvelle salle.

Je suis persuadé qu'il est temps de procéder à la mise en souterrain de ce parking afin de nous forcer à amorcer la réflexion sur l'aménagement des surfaces ainsi

rendues disponibles au risque de ne jamais rien faire en attendant le futur plan directeur des Rives du lac dont aucune date butoir n'est connue.

Osons construire la partie souterraine, laissons vivre la partie supérieure avec un aménagement minimum permettant une grande souplesse d'utilisation et prenons au moins une partie du destin de nos rives du lac en mains !

En conclusion, je charge la Municipalité de présenter une étude sur la construction d'un parking souterrain dans le secteur Rive-Est en remplacement des parkings à ciel ouvert actuels.

Je demande que cette motion soit renvoyée à une commission.

Nyon, le 24 avril 2015

Robert Jenefsky
Conseiller communal